



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monica MICHEL
Députée des Bouches-du-Rhône
16^{ème} circonscription
12, rue de la République
13200 ARLES

Monsieur Hervé SCHIAVETTI
Maire d'Arles
Hôtel de Ville
Place de la République
13200 ARLES

Arles, le 14 mai 2020

Réf : MM/AV – 0075/20

Objet : réallocation de budget pour l'achat de masques

Monsieur le Maire,

Face aux conséquences économiques de la crise du Covid-19, la Ville d'Arles a annoncé la mise en place prochaine d'un plan de soutien aux commerçants ainsi qu'aux familles. Je ne peux que me réjouir de cette action en faveur du tissu économique de la commune. Elle ne sera pas de trop pour soutenir l'activité et la consommation alors que les principaux atouts économiques d'Arles - tourisme et culture - devraient être très fortement touchés durant la période estivale cette année.

Parmi les mesures qui seront présentées le 27 mai en conseil municipal, vous prévoyez d'abonder le fonds territorial d'urgence lancé par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, à hauteur de 110 000 €.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que l'existence de ce fonds est incompatible avec la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

En effet, la loi dispose que la compétence économique est du ressort de la collectivité régionale et non du Département. C'est la raison pour laquelle Madame Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a demandé à Madame Martine Vassal, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, de cesser immédiatement l'activité de ce fonds, ce qui a été accepté et exécuté.

.../...

De ce fait, la participation de la Ville d'Arles à ce fonds départemental n'a plus lieu d'être. En conséquence, je suggère que le budget ainsi redevenu disponible soit employé pour acheter des masques qui pourront être distribués à l'ensemble des Arlésiens, à l'instar de ce que d'autres communes du pays d'Arles ont fait pour leurs habitants.

Je rappelle que l'État fournit un soutien financier massif pour permettre aux collectivités d'acquiescer ces masques, en prenant en charge 50% de leur coût pour les achats passés entre le 13 avril 2020 et le 1^{er} juin 2020, dans la limite d'un prix de référence.

Le port du masque est l'une des solutions les plus efficaces pour lutter contre le virus. Plus les Arlésiens seront protégés, plus ils pourront ainsi reprendre une vie économique et sociale plus habituelle. Cela permettra notamment de soutenir par la consommation l'activité économique.

C'est donc aussi en assurant la salubrité publique sur l'ensemble de la commune, fonction essentielle du maire, qu'Arles limitera les effets de la crise sanitaire. En cette période particulièrement risquée pour la santé des Français, il est donc indispensable que la Ville d'Arles participe activement à protéger les Arlésiens face au Covid-19.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel', with a horizontal line underneath it.

Monica MICHEL
Députée des Bouches-du-
Rhône